

**Groupe de travail 2: Réforme de la gouvernance**  
**Calendrier proposé des réalisations attendues pour les actions rapides engagées par le Directeur général**

Rangée #	Recommandation (1)	Sous-élément exigeant une action (2)	Responsabilité principale (EEI) (3)	Résumé des réalisations attendues pour les actions rapides et ressources nécessaires (max 200 mots) (4)	Date prévue de démarrage (5)	Date prévue d'achèvement (6)	Dans le budget de maintenance? (7)	Estimation des ressources extrabudgétaires ponctuelles nécessaires, en milliers de \$EU (8)	Action rapide (dans la réponse de la Direction; indications complémentaires; aucune) (9)	Dans l'affirmative, action rapide à mettre en oeuvre ou mesure préparatoire? (10)
1	<b>Cycle du programme</b> - La Conférence devrait se réunir en mai ou juin pour que le programme de travail puisse ensuite être mis au point. Cela permettrait également de rationaliser les processus de programmation et d'établissement du budget (7.3)	Le secrétariat (pas nécessairement le Directeur général) devra ensuite tenir une consultation informelle active avec les principaux membres de l'organe directeur pour parvenir à un consensus sur ce programme. Une partie importante de ce processus est le travail en collaboration avec le Comité du Programme	Direction générale	Pour rationaliser le processus de programmation et l'établissement du budget, l'EEI a proposé d'avancer à mai ou juin la période des sessions ordinaires de la Conférence (Rec. 7.3). Si cette recommandation doit être mise en oeuvre à compter de la prochaine session de la Conférence en 2009, quelques dispositions relatives aux procédures et à l'organisation, et notamment les modifications des Textes fondamentaux, devraient être apportées en temps utile. Dans le cadre de la préparation de ces mesures, le Secrétariat pourrait, s'il y était invité, procéder à un examen des modifications requises à soumettre aux Membres pour examen.	Lorsque cette action sera demandée	Avant la Conférence de 2008 avec des réalisations attendues intermédiaires le cas échéant	Entièrement		Complémentaire	Préparatoire
2										
3	<b>Vérification</b> - Corriger plusieurs faiblesses au niveau des systèmes pour assurer le caractère approprié et l'indépendance de la vérification (7.9)	Préparer un cadre de gestion des risques pour l'ensemble de l'Organisation afin de structurer le plan de travail annuel ou biennal de la vérification des comptes, y compris le choix des domaines à vérifier. Accorder la priorité aux domaines où l'Organisation est particulièrement vulnérable. Si le Bureau de l'Inspecteur général ne dispose pas des capacités nécessaires pour de telles vérifications, il faudra les obtenir par contrat (7.9.A)	Direction générale	Le Bureau de l'Inspecteur général a été chargé d'engager l'action relative à l'objectif clé de l'Organisation consistant à élaborer une approche complète et intégrée de la gestion des risques relatifs à la réalisation de la mission, des buts et objectifs de la FAO. Les travaux du Bureau de l'Inspecteur général commenceront par un examen, conduit par un consultant, des principales lacunes des diverses politiques et procédures de la FAO en matière de gestion du risque, et de leur application concrète. Cet examen aboutira à un plan d'activités assorti de priorités et avec indication des coûts des activités restantes à mettre en oeuvre, y compris la stratégie de transmission ultérieure de cette responsabilité du Bureau de l'Inspecteur général à une unité d'exécution.	1/1/08	31/12/08	En partie		Rép. dir.	Préparatoire
4										
5		Reconstituer entièrement le Comité de la vérification des comptes sur la base de membres externes indépendants. Le Comité devrait conseiller le Directeur général mais aussi faire rapport directement aux organes directeurs. Les membres de ce Comité devront être approuvés conjointement par le Comité financier et le Directeur général (7.9.B)	Organes directeurs Direction générale	Le Comité de la vérification des comptes a été reconstitué entièrement sur la base de membres externes indépendants au 1/1/08. Cependant, les autres parties de ce sous-élément ne sont pas des réalisations attendues pour les actions rapides. Le coût estimatif est une approximation très grossière du coût de la participation des six membres externes (actuellement deux aux États-Unis, deux en Europe, un en Afrique et un à Rome) à quatre réunions par an au Siège de la FAO.	1/1/08	1/1/08	Non		Complémentaire	Préparatoire
6		Conformément aux recommandations du Corps commun d'inspection, les procédures actuelles de présentation de rapports devraient être ajustées afin de permettre l'accès direct de l'Inspecteur général au Comité financier (7.9.E)	Organes directeurs	La Charte du Bureau de l'Inspecteur général sera révisée pour préciser l'accès direct de l'Inspecteur général au Comité financier. Le chapitre révisé sera soumis au Comité financier pour information avant d'être diffusé. Un projet de Charte révisée a été présenté au Directeur général pour examen en décembre 2007, en vue de sa transmission au Comité financier en mai 2008.	1/12/07	31/12/08	Entièrement		Rép. dir.	Mise en oeuvre
7		Mettre en place un comité d'éthique de la FAO ayant pour mandat l'examen indépendant de toute question d'éthique portée à son attention, y compris celles issues de vérification interne (7.9.G)	Direction générale	Un document conceptuel interne a été préparé en décembre 2007, recommandant la création d'un poste de chargé de l'éthique faisant rapport directement au Directeur général.	30/6/08		Non		Complémentaire	Préparatoire
8		Réaliser un examen extérieur par les pairs de la fonction interne de vérification de la FAO au moins tous les cinq ans (7.9.H)	Direction générale	Un examen externe par des pairs de la fonction de vérification interne a été effectué en 2007 et sera effectué au moins tous les cinq ans conformément aux normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne. Il s'agit d'une activité permanente.			Entièrement		Complémentaire	Mise en oeuvre
9	<b>Évaluation</b> - La fonction d'évaluation de la FAO devrait être rendue indépendante en suivant les directives déjà établies par les organes directeurs en 2003. Les dispositions institutionnelles à cet effet devraient permettre au Bureau de l'évaluation de répondre aux besoins des organes directeurs et de la Direction. Cela favoriserait aussi l'intégration des fonctions d'évaluation des trois institutions siégeant à Rome, si cette intégration est approuvée par la suite. Pour ce faire, il faudrait améliorer les rapports adressés aux organes directeurs et l'engagement des membres (7.10).	Le chef de l'évaluation devrait préparer des plans d'évaluation pluriennaux à évolution continue en conservant le principe de l'intervention axée sur la demande, afin de garantir que l'évaluation satisfait aux besoins immédiats des organes directeurs et de la direction, tout en assurant la couverture de différents domaines de travail, qu'aucun élément important du travail n'échappe à l'évaluation indépendante à moyen terme et que les domaines à risque élevé sont évalués. Ces plans sont examinés et approuvés par les organes directeurs après une consultation appropriée, qui comprendraient la direction.	Organes directeurs Direction générale	Déjà préparés avec examen au sein du Comité chargé de l'évaluation (interne) et par le Comité du Programme.		Terminé	Entièrement		Complémentaire	Mise en oeuvre
10										
11	<b>Évaluation</b> - Financer de manière adéquate les plans de base de l'évaluation approuvés par les organes directeurs (7.11)	Conserver un rôle de chef de file en demandant une contribution obligatoire d'environ un pour cent de la valeur de chaque contribution extrabudgétaire à des fins d'évaluation	Direction générale	Politique approuvée par le Conseil en 2007; consultations en cours avec des donateurs mais certains n'acceptent pas pour l'instant la contribution obligatoire. Des procédures sont en place pour un financement d'urgence mais les systèmes de la FAO doivent aussi être modifiés pour que cette disposition soit automatique.	1/1/08	1/6/08			Rép. dir.	Mise en oeuvre
12		Continuer à attribuer une priorité élevée aux évaluations stratégiques de l'Organisation et continuer à assurer l'évaluation intégrale des programmes extrabudgétaires	Direction générale	En cours.					Complémentaire	Mise en oeuvre
13										

**Groupe de travail 2: Réforme de la gouvernance**  
**Calendrier proposé des réalisations attendues pour les actions rapides engagées par le Directeur général**

Rangée #	Recommandation (1)	Sous-élément exigeant une action (2)	Responsabilité principale (EEI) (3)	Résumé des réalisations attendues pour les actions rapides et ressources nécessaires (max 200 mots) (4)	Date prévue de démarrage (5)	Date prévue d'achèvement (6)	Dans le budget de maintenance? (7)	Estimation des ressources extrabudgétaires ponctuelles nécessaires, en milliers de \$EU (8)	Action rapide (dans la réponse de la Direction; indications complémentaires; aucune) (9)	Dans l'affirmative, action rapide à mettre en oeuvre ou mesure préparatoire? (10)
14	Conférence - Réorienter le rôle de la Conférence pour lui permettre de mieux remplir son rôle et d'attirer une participation plus active au niveau ministériel (4.7)	Faire preuve de plus d'efficacité et d'efficience dans toute décision concernant le budget et les priorités globales de l'Organisation en: avançant la date de la Conférence à mai/juin de la seconde année de chaque exercice biennal pour que la Conférence se prononce sur le montant du budget et qu'un programme de travail plus détaillé puisse être soumis au Conseil en octobre ou novembre, ce qui entraînerait des gains d'efficacité majeurs et une exécution en douceur du programme de travail adopté (4.7.C)	Organes directeurs	Même observation que pour la Rec. 7.3.					Complémentaire	Préparatoire
15										
16	Conférences régionales -									
17	Maintenir et consolider les conférences régionales à titre expérimental (sous réserve d'une évaluation indépendante après six ans) afin de parvenir à un accord sur des actions régionales ou sous-régionales concertées, d'apporter une contribution aux questions de gouvernance mondiale dans une perspective régionale et de définir des domaines prioritaires pour les activités normatives et l'élaboration des politiques à l'échelle des régions (4.13)	Les conférences régionales devraient devenir partie intégrante du cadre de gouvernance de la FAO et, à l'instar des comités techniques, faire rapport à la Conférence sur les questions de gouvernance régionale et mondiale, et au Conseil sur les questions de programme et de budget, y compris les priorités identifiées à l'échelle régionale pour l'utilisation des ressources extrabudgétaires (4.13.A)	Organes directeurs	S'il y est invité, le Secrétariat est prêt à aider le Comité de la Conférence à préparer des propositions détaillées sur le rôle des Conférences régionales en vue de leur examen et d'un accord par la Conférence en novembre 2008.	1/1/08	1/11/08	Non	20	Complémentaire	Préparatoire
18		Le Bureau régional devrait, en étroite consultation avec les gouvernements concernés, établir un ordre du jour ciblé et concret pour la conférence régionale, abordant les principales questions régionales (4.13.B)	Direction générale	Un processus de décision relative à l'ordre du jour des Conférences régionales, fondé notamment sur des consultations avec les groupes régionaux, existe déjà. La responsabilité de cette activité serait transmise aux Bureaux régionaux avec l'appui, le cas échéant, du Siège.	1/1/08				Complémentaire	Mise en oeuvre
19		Un résumé analytique détaillant les recommandations de toutes les conférences régionales, avec une indication claire des coûts et des priorités, devrait être préparé sous l'autorité du Président indépendant du Conseil suffisamment longtemps avant la Conférence et envoyé à tous les membres. Les présidents des conférences régionales ou leurs représentants devraient être présents aux sessions du Conseil et de la Conférence au cours desquelles leur rapport sera présenté et se tenir prêts à apporter d'éventuels éclaircissements (4.13.C)	Organes directeurs	S'il y est invité, le Secrétariat est prêt à apporter son appui au Président indépendant du Conseil afin de guider la préparation de résumés, assortis de priorités et de coûts, après les Conférences régionales de 2008, en vue de leur présentation à la session de la Conférence de 2009. Les présidents des Conférences régionales, ou leurs représentants, doivent être présents aux sessions du Conseil et de la Conférence.	1/3/08		Non		Complémentaire	Mise en oeuvre
20	Fonds fiduciaire - Rétablir la confiance par la mise en oeuvre progressive et réussie d'une série de mesures ciblées. Le renforcement du rôle et des fonctions du Président indépendant du Conseil sera déterminant pour promouvoir et engager ce processus (4.2)									
21		Le Directeur général et le secrétariat doivent poursuivre leur action d'information et de communication auprès des États Membres au moyen de séminaires et de groupes consultatifs (4.2.B)	Direction générale	Le Directeur général continuera à tenir de façon informelle et périodique: i) des consultations avec les groupes des représentants permanents afin d'échanger des vues sur des questions présentant un intérêt mutuel; ii) des réunions avec les groupes régionaux avant les sessions des Organes directeurs; iii) des séminaires interactifs sur des questions essentielles pour les Membres (lancés en 2007, ils continueront en 2008, un premier séminaire devant se tenir le 16 janvier). Présentations techniques et réunions de mise au courant par de hauts fonctionnaires à l'intention des représentants permanents: elles se poursuivront régulièrement. Un calendrier de ces séminaires, consultations et réunions de mise au courant informelles sera établi chaque année.	1/1/08	En cours	Non		Rép. dir.	Mise en oeuvre